

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le Vingt Mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

### Etaients présents :

BARBIER Guillaume,  
BLANCHARD Philippe,  
HERIN Christophe  
POIZEAUX Nicole  
POIZEAUX Patrick  
MANSARD Alain  
DELY Jean-Michel

### Etaients absents :

CORDONNIER Manhattan  
BOISSIERE Rhida

### Absents Excusés :

CRESPER Brigitte  
VANNES Marc

### Pouvoirs :

VANNES Marc à M. HERIN Christophe

Secrétaire de Séance : M. HERIN Christophe

## ORDRE DU JOUR ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier PV du 14 Avril 2021
2. Délibération pour travaux routiers de la commune avec la CCGR (choix des routes, validation des devis)
3. Délibération pour changement du copieur de la Mairie
4. Validation et délibération d'une demande de changement de douche dans le logement communal
5. Accès au bois M. SNOECK
6. Information sur les futurs travaux du chemin de la Scierie
7. Délibération Nomenclature M 57
8. Actualisation de la délibération du tarif des concessions au cimetière communal
9. Organisation des élections Départementales et Régionales (Déroulement, planning bureau de vote)
10. Questions Diverses

### 1) Délibération pour travaux routiers de la commune avec la CCGR (choix des routes, validation des devis)

Monsieur le Maire expose que,

La commune souhaite réaliser des travaux sur ses voiries communales et que ces travaux sont de même type que des travaux à réaliser sur des voiries communautaires.

De fait, considérant le besoin commun, la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye a proposé de créer un groupement de commande entre la Communauté de communes et les communes concernées.

Le groupement de commande, défini aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Monsieur le Maire présente de projet de convention ci-joint avec ses principales caractéristiques :

- La Communauté de communes est coordonnatrice du groupement,
- Pour le marché de maîtrise d'œuvre : Le coordonnateur signe, notifie et exécute le marché (acte d'engagement commun).
- Pour le marché de travaux : L'autonomie des membres du groupement : chaque commune signera un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre)

Le financement du groupement de commandes est le suivant :

- Les frais liés à la procédure de consultation des marchés sont supportés par la communauté de communes ;

- Le coût de la maîtrise d'œuvre :
  - o Pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, est supporté par la communauté de communes,
  - o Pour les travaux de voirie communale, est supporté par la commune concernée ;
- Le cout des travaux est supporté en totalité par chaque membre du groupement à hauteur des travaux le concernant (voirie communautaire = communauté de communes, voie communale = commune concernée).

La programmation des travaux de voirie 2021 pour la commune s'établit comme suit :

<b>BUS-LA-MESIERE</b>	<b>Rue de Tilloloy</b>	<b>59 800 € HT</b>
	<b>Rue Rocquin Maçon</b>	<b>27 175 € HT</b>
	<b>Rue Taupin</b>	<b>4 300 € HT</b>
	<b>Impasse Saint Jacques</b>	<b>12 850 € HT</b>
	<b>Rue de l'église</b>	<b>2 550 € HT</b>
	<b>Installation de chantier et travaux préparatoires</b>	<b>8 750€ HT</b>
	<b>Trottoirs, Parking, entrées charretières</b>	<b>160.00€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>115 585.00€ HT</b>

Le plan de financement des travaux est le suivant :

<b>Fonds Libres</b>	<b>115 585.00</b>
<b>FCTVA</b>	<b>23 117.00</b>
<b>TOTAL TTC (doit être égal au total TTC du programme)</b>	<b>138 702.00</b>

Où l'exposé du Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Approuve la constitution du groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021 sur les voies communautaires et communales tel que proposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention ci jointe,
- Approuve le programme prévisionnel de travaux ci-dessus,
- S'engage à payer à la Communauté de communes, coordonnateur du groupement, la part de travaux et éventuellement de maîtrise d'œuvre concernant la commune, sur la base du montant prévisionnel indiqué ci-dessus,

## **2) Délibération pour changement du copieur de la Mairie**

Monsieur Le Maire,

Demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'achat ou la location d'un copieur pour la mairie, suite au différents devis reçus en pièce-jointes de la réunion de conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'opter pour la location d'un copieur sur une durée de 5 ans.

### **3) Validation et délibération d'une demande de changement de douche dans le logement communal**

Monsieur Le Maire,

Informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de travaux pour le changement de douche dans le logement communal, et que cette demande est appuyée par un certificat médical.  
Le conseil médical à Monsieur Le Maire de faire les devis nécessaires.

### **4) Accès au bois M. SNOECK**

Monsieur Le Maire,

Informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de M. SNOECK qui souhaite faire de nettoyage du chemin dit : « BOIS MAROTTIN » afin de pouvoir y accéder sans être obligé de passer par la parcelle de M. CREPEL.

### **5) Délibération Nomenclature M57**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Commune souhaite être retenue par le Ministère pour expérimenter la certification des comptes.

Dans ce cadre, la Commune de Bus-la-Mésière changera de nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : passage de l'instruction M14 (plan comptable) à la M57.

Cette nouvelle nomenclature comptable sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à toutes les collectivités.

Cette instruction a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les Collectivités Territoriales.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat unique regroupant le Compte de Gestion et le Compte Administratif).
- Une nomenclature par nature plus développée.
- La production d'une nouvelle nomenclature par fonction.
- L'application de nouvelles règles d'amortissement.
- La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires.
- Une révision de ratios financiers, en particulier sur la solvabilité de la Collectivité et ses marges de manœuvre financières.

**Vu** l'article 106 de la Loi NOTRe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et signer tous les documents afférents.

### **6) Actualisation de la délibération du tarif des concessions au cimetière communal**

Monsieur le maire,

Propose aux membres du conseil municipal d'actualiser la délibération du tarif des concessions au cimetière communal à la suite des dernières élections municipales.

La proposition du maire est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **7) Organisation des élections Départementales et Régionales**

Les membres du conseil s'organisent pour la tenue des bureaux de vote selon leurs disponibilités.

### **8) Questions diverses**


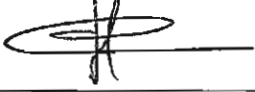

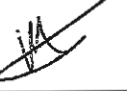
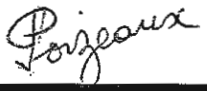
Monsieur Le maire présente les devis les devis de l'entreprise JOUARD modifié pour donner suite à la demande de mise aux normes de la sous-préfecture, les membres du conseil approuve le devis modifié à l'unanimité des membres présent.

Monsieur Le Maire soumet à approbation la demande de travaux de la EARL COMYN sur le territoire de bus. La demande de la EARL COMYN est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'Entreprise HUCHEZ pour la minuterie du clocher de l'église. Le devis est approuvé à l'unanimité des membres présent et autorise monsieur le maire à signer celui-ci.

## EMARGEMENT

Les membres du conseil étant :

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES	ABSENTS	EXCUSES	POUVOIRS
BARBIER	Guillaume				
HERIN	Christophe				
MANSARD	Alain				
BLANCHARD	Philippe				
VANNES	Marc				
CORDONNIER	Manhattan				
DELY	Jean-Michel				
BOISSIERE	Ridha				
POIZEAUX	Patrick				
POIZEAUX	Nicole				
CREPEL	Brigitte				